



Vous êtes ici : Accueil > Article : VENDANGES / La main-d'œuvre étrangère...

VENDANGES / La main-d'œuvre étrangère s'est rendue indispensable

 Réagir
Envoyer
Imprimer

La main-d'œuvre étrangère a su trouver une place de choix et une belle réputation parmi les 20 000 vendangeurs

Difficile de savoir exactement la part d'étrangers parmi la main-d'œuvre employée pour les vendanges. Ni la Mutualité sociale agricole, ni la préfecture, ni Pôle emploi ne tiennent de statistiques complètes à ce sujet. Et pourtant, depuis des années, cette main-d'œuvre étrangère a su se rendre indispensable dans les vignes : « La main-d'œuvre locale ne suffit pas. Il est impossible de trouver plus de 20 000 vendangeurs dans le département », avoue Joël Falmet, vice-président du syndicat général des vignerons de champagne. Même en comptabilisant les vendangeurs venus de toute la France, plus les gens du voyage qui se déplacent de département en département selon les dates de vendanges, il reste largement de quoi embaucher une bonne part d'étrangers. Mais qui sont ces personnes qui parcourent, pour certains, des milliers de kilomètres pour couper des grappes de raisin ? D'où viennent-ils ? « Il y a un peu de tout », explique Joël Falmet. Turcs, Britanniques, Algériens ou même Canadiens sont représentés.



Agrandir la photo

Dans les vignes de Colombé-le-Sec, le chapeau des Vietnamiens ne passe pas inaperçu au milieu des rangs. Leur réputation de bosseurs n'est plus à faire

Polonais et Vietnamiens ont la cote

Ces vendangeurs étrangers qui ont un job dans leur pays prennent des congés pour séjourner dans l'Aube. D'autres profitent que leur rentrée universitaire soit début octobre pour venir tâter du sécateur. Beaucoup arrivent des pays de l'Est, surtout de Pologne, comme Marceli. C'est la deuxième fois que cet étudiant en polytechnique vient faire les vendanges sur la Côte des Bars : « Bien sûr, l'argent est ce qui nous attire. En dix jours, je peux me faire autant que pour un mois de travail. Mais l'ambiance est vraiment super. C'est important. » Son patron, lui, ne regrette pas une seconde d'avoir pour la première fois tenté l'expérience d'embaucher des étrangers : « On dit souvent qu'un Polonais vaut deux Français. Ce n'est pas flagrant, mais ce qui marque, c'est leur respect et leur politesse. Du coup, ça nous fait plaisir de leur faire plaisir. Il y a un vrai échange entre nos cultures. Grâce à eux, on retrouve l'ambiance des vendanges d'antan », raconte Cédric Gotorbe, vigneron à Neuville-sur-Seine. Si la réputation de gros bosseurs des Polonais n'est plus à faire, celle des Vietnamiens n'est pas mal non plus. La réputation de ces coupeurs asiatiques est très répandue dans les vignes de la Côte des Bars. A croire que tout le monde se les arrache. On dit même, ici et là, qu'une équipe de seize coupeurs du Vietnam ou du Cambodge coupe autant que quarante tâcherons ! Info, intox ? Mythe ou réalité ? Il n'en reste pas moins vrai que si un coupeur « classique » vendange entre 400 et 500 kg par jour, un Vietnamien coupe entre 1 000 et 1 200 kg ! « Là, il faut y aller dai-dai », s'esclaffe la jolie Sokunthy (lire ci-dessous). Avec son groupe, elle a élu domicile dans les vignes de la maison Nicolo à Colombé-le-Sec, pendant dix à douze jours. « Ils savent qu'ils ont toute la propriété à vendanger. A eux de gérer leur temps », explique Christophe Nicolo. Loin d'être des surhommes, ils ont compris que sans travailler vite et bien, ils ne gagneront pas beaucoup. Que les locaux se rassurent, à la fin de la journée, eux aussi ont mal au dos.

vendanges2010

Haut de page

 Auteur : Benoît SOILLY et Willy BILLIARD
Article paru le : 23 septembre 2010

Envoyer cet article à un(e) ami(e)

Imprimer cet article

> Articles sur le même thème

Les commentaires (0 commentaires)

>> Tous les commentaires

Réagir à cet article ou alerter le modérateur *

Login (Email) :

Mot de passe :

OK

Inscription

Mot de passe oublié?

Votre commentaire :

Veuillez vous connecter pour pouvoir poster un commentaire !

* Vous avez la possibilité d'alerter le modérateur de tout contenu injurieux, diffamatoire ou raciste, attentatoire aux bonnes mœurs, à caractère violent ou pornographique, ou encore susceptible par leur nature de porter atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité, de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la protection des enfants et des adolescents.

Publier



C'est le moment de construire...



Constructeur de maisons individuelles

L'actu En images